

Politique de la vieillesse dans la Commune de Vuadens

Plan de mesures 2021-2025

« Concept communal en faveur des personnes
âgées de la Commune de Vuadens »

Politique de la vieillesse dans la Commune de Vuadens

Plan de mesures 2021-2025

« Concept communal en faveur des personnes âgées de la Commune de Vuadens »

Réalisé par la Commission Senior+ en collaboration avec le Conseil communal de Vuadens

Liste des membres :

M. Gabriel Genoud (président), Mme Nicole Flury (vice-présidente), Mme Carole Perrinjaquet, Mme Colette Thomas, Mme Françoise Egger, M. Fabien Mock, M. Christian Demierre et M. Jean-Paul Sudan.

Date : 5 mai 2021

Soutien logistique réalisé par :

Groupe de Travail « concepts communaux en faveur des personnes âgées »

Composé de :

M. Olivier Risse (Rive droite/ Botterens) ; M. Pascal Briccafiore (Centre / Gruyères) ; Mme Emilie Amey, (Rive Gauche / Echarlens) M. Daniel Savary (Président de la commission des barrières architecturales) ; M. Benjamin Brühlart (Vallée de la Jogne / Val de Charmey) ; Mme Suzanne Cosandey (Intyamon / Grandvillard) ; M. Nicolas Hassler (La Sionge / Sâles) ; Mme Chantal Pythoud (Centre / Bulle – Présidente du groupe de travail) ; M. Pierre Cottier (Membre de l'association des retraités de la Gruyère, membre du comité de Pro Senectute Fribourg) ; Mme Raymonde Charrière (Infirmière-diplômée) ; Mme Yolande Schorderet (Cheffe du service d'aide et de soins à domicile) ; Mme Chantal Overney (Directrice du foyer de la Rose des Vents, procès-verbaliste lors des séances du groupe de travail) ; M. Bertrand Oberson (Chef de projet au RSSG).

Pour des informations supplémentaires :

Réseau Santé et Social de la Gruyère
Bertrand Oberson



Sommaire

Édito

page 4

Une politique
communale de la
vieillesse : une
nécessité

page 5

Catalogue de
mesures
potentielles à
développer

page 9

Plan de mesures
prioritaires

2021-2025

page 15



Édito

Message du Préfet: Le maintien à domicile, l'affaire de tous !

Le vieillissement de la population est une réalité que le district de la Gruyère a anticipée en validant, dès 2015 déjà, un Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce document fait l'inventaire d'une riche panoplie de stratégies afin de relever le défi que constitue le doublement de la population âgée dans les vingt prochaines années.

Or, lorsque la discussion s'empare de ce sujet, l'attention se focalise sur les EMS, pièces importantes du dispositif de prise en charge, mais qui ne concernent qu'une faible partie de la population concernée. Car c'est une réalité qui ne remet pas en cause la qualité de nos EMS : la plupart des personnes souhaitent vivre le plus longtemps possible à leur domicile.

Le Concept Senior+, à l'image du projet gruérien, a fait du maintien à domicile une priorité. Mais ce maintien ne se décrète pas. Il se planifie, se prépare et exige l'implication d'une multitude d'acteurs. Le maintien à domicile n'est pas l'apanage de quelques institutions ou services publics, il est l'affaire de tous.

C'est dans cette perspective que le Comité de direction du Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) et la Commission pour les prestations médico-sociales, sous-commission Etablissements médico-sociaux (CPMS-EMS) ont confié à un groupe de travail la mission de soutenir la rédaction par toutes les communes du district de concepts communaux en faveur des personnes âgées.

Le plan de mesures que vous avez entre vos mains est le fruit d'un travail collectif mené par l'ensemble des communes gruériennes, le choix des mesures à développer pour les années 2021 à 2025 est de la seule responsabilité du Conseil communal de Vuadens, témoignant de sa profonde implication en faveur des seniors.

Afin de compléter les plans de mesures communaux, des mesures prioritaires pour le district ont été adoptées par le RSSG, car le maintien à domicile est l'affaire de tous !

Patrice Borcard, Président du RSSG, Préfet

Message de la Présidente du groupe de travail « concepts communaux en faveur des personnes âgées »

A l'horizon 2035, le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans devrait doubler, alors que nous n'allons pas pouvoir doubler le nombre de lits en EMS. D'un point de vue économique c'est assez évident mais il s'agit aussi de tenir compte du désir des seniors qui, majoritairement, souhaitent rester à domicile. Comment se préparer à cette évolution ? Comment favoriser l'autonomie des seniors ? Ce sont les questions que se sont posées les membres d'un groupe de travail (GT) composé de représentants des communes du district et de spécialistes des différents domaines en lien avec l'accompagnement des personnes âgées. Ce travail de longue haleine a permis aux communes de disposer d'un cadre et d'outils concrets leur permettant d'établir ce plan de mesures en faveur des personnes âgées.

Chantal Pythoud, Présidente du GT



Une politique communale de la vieillesse : une nécessité

Le vieillissement de la population est un des enjeux majeurs de notre société. Avec le déploiement de la politique « **Senior+** » de notre canton, les districts et les communes se sont vu confier de nouvelles responsabilités et compétences dans ce domaine. La loi sur les seniors (LSen) précise que les communes disposent de 5 ans pour élaborer des concepts communaux et des mesures concrètes en faveur des seniors, soit jusqu'au 1^{er} juillet 2021.

Les contours du vieillissement :

- L'évolution démographique dans le canton de Fribourg, à l'instar de l'évolution que connaissent la majorité des pays industrialisés et la Suisse, va dans le sens d'une forte augmentation de la proportion des seniors. Les communes du district de la Gruyère n'échappent pas à cette évolution.
- **L'augmentation de l'espérance de vie** se traduit aussi par une coexistence prolongée des générations et donc par une société à quatre générations qui ont des besoins, des attentes et des comportements qui peuvent être très différents.
- Le **prolongement de la vie** est un fait positif dans notre société, mais il implique aussi des actions planifiées et une véritable stratégie afin de répondre aux défis posés par la situation à venir. **Les pouvoirs publics, les prestataires publics, parapublics, privés, les familles, les proches, les bénévoles et les seniors** ont un rôle à jouer dans cette perspective.
- Le **vieillissement a des conséquences sur la santé**. Cet impact peut être différent d'un individu à l'autre, selon leur profil socio-économique, leurs comportements et leur héritage génétique.
- **L'environnement global** de la personne âgée peut également avoir un impact en finalité sur son état général, ainsi que sur son inclusion sociale. Les communes, par définition, **ont une influence potentielle importante sur la qualité de celui-ci**.
- D'ici 2035, les projections statistiques tablent sur un **doublement de la population des personnes de 65 ans** et plus (cf. illustration p. 6).

«Un doublement de la population des personnes âgées est prévu d'ici 2035.» Il faut s'y préparer.



Population par groupe d'âges du district de la Gruyère de 2000 à 2035

	Observations			Projections				
	2000	2010	2018	2020	2025	2030	2035	2045
Total	38'064	46'415	55'726	57'400	61'000	64'200	67'000	71'900
0-19 ans	10'080	11'224	12'741	12'800	13'200	13'500	13'700	13'900
20-64 ans	22'411	28'555	34'515	35'600	37'100	37'800	38'300	39'600
65+ ans	5'573	6'636	8'470	9'000	10'700	13'000	15'100	18'300
65-79 ans	4'074	4'873	6'304	6'700	7'800	9'300	10'700	11'700
80+ ans	1'499	1'763	2'166	2'300	2'900	3'700	4'400	6'600

Données issues de l'Etat de Fribourg – service de la statistique – Projections démographiques pour le canton et les districts – octobre 2019

La nécessité de développer une politique en faveur des personnes âgées ressort tout d'abord de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004. Les articles suivants ont en effet permis de poser le cadre du développement et de la mise en œuvre de cette politique dans le canton :

- **Les personnes âgées ont droit à la participation, à l'autonomie, à la qualité de vie et au respect de leur personnalité (art. 35 Cst) ;**
- **L'Etat et les communes favorisent la compréhension et la solidarité entre les générations (art. 62 Cst) ;**
- **L'Etat s'emploie à la promotion de la santé et veille à ce que toute personne ait accès à des soins de qualité égale (art. 68 Cst).**

La **loi sur les Seniors** (LSen), la **loi sur les prestations médico-sociales** (LPMS), la **loi sur l'indemnité forfaitaire** (LIF), ainsi qu'un **programme cantonal** multisectoriel constituent le cadre général posé par le projet Senior+. L'art. 1 de la loi sur les seniors (LSen) présente les objectifs principaux de cette politique en faveur des personnes âgées. Ceux-ci sont aussi applicables au niveau des communes. Cette politique a pour but de veiller :

- **à l'intégration des seniors dans la société ;**
- **à la reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences ;**
- **ainsi qu'au maintien de leur autonomie.**

Relevons que **les défis sont nombreux : promotion de la santé, développement des liens de solidarité entre les citoyen-e-s, lutte contre les inégalités sociales, soutien aux proches aidant-e-s...** Les communes seules ne pourront y répondre. Toutefois, de par leur proximité avec les aîné-e-s, les communes ont la responsabilité de proposer un maximum d'offres répondants aux attentes et besoins des seniors, quitte à remonter les problématiques au district, canton et Confédération lorsque cela s'avère nécessaire.



La politique communale de la vieillesse en Suisse :

« La politique communale de la vieillesse vise à apporter des correctifs, lorsque cela s'avère nécessaire, afin de mieux prendre en compte les impératifs liés à l'intégration des seniors dans les diverses politiques publiques. Elle vise ainsi à garantir une pleine intégration des seniors dans la société. Elle s'assure par ailleurs que les seniors ne sont pas exclus ou discriminés dans l'accès aux prestations existantes. [...] Il n'y a pas de besoins spécifiques aisément identifiables pour l'ensemble des personnes dites âgées. Les situations de celles-ci sont au moins aussi diverses que celles de la population en général. Toutefois, certains besoins – pouvant se présenter à tout moment – augmentent statistiquement avec l'âge : prise en charge de la dépendance, aménagements de l'environnement, soins, lutte contre l'isolement ou maintien du lien social. Du fait du vieillissement global de la population une augmentation majeure des besoins précités est attendue. »¹

Pour faire face aux enjeux d'ampleur du vieillissement, les concepts communaux en faveur des personnes âgées devront se faire de manière coordonnée entre **les communes, les secteurs et le district, plutôt que de manière isolée au sein de chaque commune**. Les projets en cours vont s'appuyer sur l'implication de plusieurs partenaires clés.

Dans ce sens, les buts de la LPMS, de la LSen et du concept régional d'accompagnement de la personne âgée se rejoignent et se complètent afin que l'accompagnement de la personne âgée soit le plus adapté à ses besoins et lui permette de rester le plus longtemps possible autonome et à son domicile.

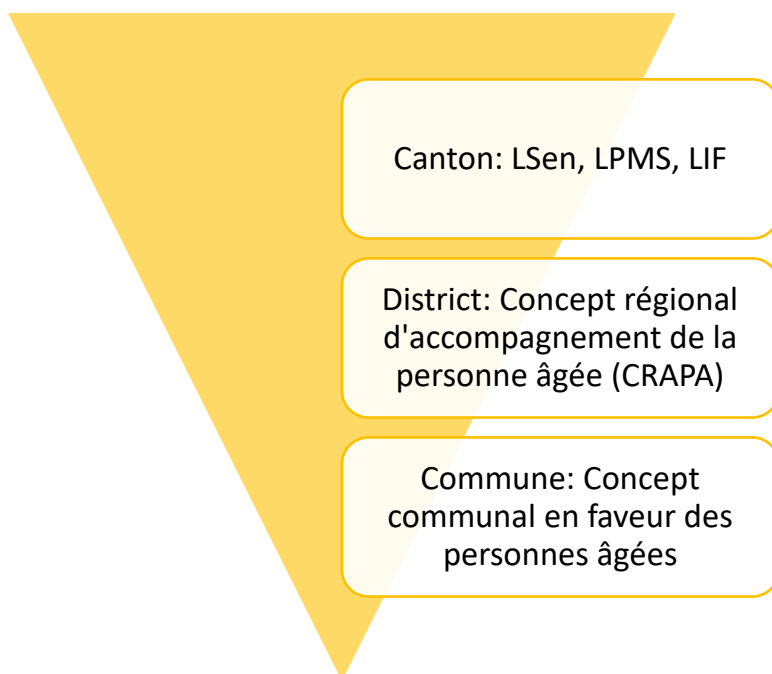
Beaucoup reste à entreprendre. Place donc à l'inventivité de chacun-e. Les pistes sont multiples.²

¹ VILLE DE LAUSANNE, Préavis n° 33/2018, *Politique sociale communale de la vieillesse – Plan d'action dans le cadre de l'adhésion de la Ville de Lausanne au Réseau mondial des villes-amies des aînés de l'Organisation mondiale de la santé*, pp. 3-4.

² HAGMANN H.M., *Vieillir chez soi, c'est possible*, Saint Maurice, Editions Saint Augustin, 2008, p. 84.



Canton → District → Communes = Objectifs communs



Quatre différents outils d'analyse (évaluation des besoins de la population des 60 ans et plus en Gruyère, évaluation des mesures communales en faveur des seniors, démarches participatives par l'organisation de rencontres avec les seniors et inventaire des offres existantes) ont permis de déboucher sur le présent catalogue de mesures. Dans la dernière partie de ce document, vous trouverez la liste des mesures prioritaires pour les années 2021 à 2025 définies par le Conseil communal de Vuadens.

Catalogue de mesures potentielles à développer

Le vieillissement démographique nous impose de construire un futur nouveau. Par définition, il sera parsemé de tâtonnements, d'échecs et de succès. A l'image de la politique suisse souvent réduite à une « politique des petits pas », le district de la Gruyère cherche à favoriser et même à s'appuyer sur cette logique d'essais et d'erreurs. Les innovations dans le domaine du vieillissement sont nombreuses, l'enjeu étant de s'appuyer sur cette diversité pour créer une émulation autour d'un objectif commun : l'amélioration de la prise en compte des besoins des personnes âgées.

Ce chapitre cherche à recenser toutes mesures potentiellement intéressantes selon les résultats de l'étude de besoins, de l'évaluation des mesures communales, de l'inventaire de l'existant et de la démarche participative. Il faut bien considérer ce chapitre comme une liste des possibles, il n'est pas envisageable de chercher à mettre en place l'ensemble des mesures proposées. Ce listing est maintenu aussi large que possible afin de suggérer d'autres développements possibles ces prochaines années. Il convient de se rappeler que l'évolution en la matière a été très importante ces dernières années et le sera également ces prochaines années. Si pour l'heure, la politique de la vieillesse communale n'en est qu'à ses balbutiements, il est fort à parier que son extension soit majeure durant ces prochaines années.

De cette liste, seules les mesures prioritaires seront répertoriées par le Conseil communal dans le dernier chapitre du document.

Soutien général à la politique de la vieillesse

- *Comment faire pour maintenir l'intérêt à long terme autour de la thématique de la politique de la vieillesse ?*



S'appuyer sur une logique participative :

- pérenniser la Commission Senior+ dans la Commune de Vuadens ;
- favoriser la participation des seniors, par exemple en organisant des rencontres régulières avec les aîné-e-s lors de café-Seniors aux activités du Club des aînés (match aux cartes, excursion, assemblée annuelle, dîners, gym pro Senectute, loto une fois par année et trois sorties annuels, fête des jubilaires) ;
- organiser des rencontres de coordination entre les sociétés locales et la commune afin de favoriser le développement de projets intergénérationnels ou en faveur des seniors;



Thème n° 1 : Garantir les moyens d'existence et une situation financière correcte

Garantir les moyens d'existence et une situation financière correcte

- *Quelle est la situation financière des aîné-e-s ?*
- *Peut-on réduire quelque peu les inégalités sociales ?*
- *Y a-t-il des besoins particuliers qui méritent une réponse communale ?*



S'appuyer sur les agences AVS pour détecter les besoins :

- donner mission au bureau de l'administration communale de détecter les pertes d'autonomie, d'anticiper les besoins de curatelles et les entrées en EMS en maintenant un contact régulier avec les seniors de la commune ;
- informer les seniors sur leurs droits aux prestations complémentaires et à l'aide sur l'assurance maladie.

Introduire un ou des soutiens financiers :

- octroyer à tous les bénéficiaires de l'AVS une réduction sur les cartes journalières CFF.

Thème n° 2 : Infrastructures, habitats et services

Infrastructures, habitat et services

- *Est-ce que dans notre commune, les bâtiments publics sont accessibles aux personnes à mobilité réduite ?*
- *La commune dispose-t-elle de suffisamment de bancs afin de favoriser l'activité de marche des seniors ?*
- *Y a-t-il des zones considérées comme dangereuses pour les seniors (risque de chutes avéré, etc.) ?*
- *Est-ce que l'accès à des services qui répondent aux besoins des seniors est assuré dans notre commune (ex. repas à domicile) ?*



Soutenir la mobilité des seniors :

- faciliter la mobilité des personnes âgées, en soutenant par exemple les transports en faveur des seniors permettant le maintien de la vie sociale et culturelle;
- favoriser le développement des transports publics ;
- améliorer les accès aux bus (arrêts de bus adaptés aux seniors, abribus avec assise ou a minima des bancs publics) ;
- favoriser l'accessibilité des espaces extérieurs et des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite ;
- rendre les parcs et les places de jeux attractifs et praticables pour tous les groupes d'âge et développer les espaces de convivialité pour favoriser les rencontres (bancs publics, aménagements de fitness spécifiques pour les seniors, etc.) ;
- veiller au bon éclairage public des routes et des parcs ;
- maintenir les WC publics ;
- compléter l'offre de bancs publics et installer de nouveaux modèles confortables et ergonomiques en mettant l'accent sur la fonction de relais pour les seniors dans leurs déplacements quotidiens ;
- créer des pistes cyclables favorisant la mobilité douce, facilitant les déplacements piétonniers et sécurisant les itinéraires cyclables ;
- organiser des cours d'initiation au vélo électrique pour les seniors.

Soutenir tous les services gravitant autour du maintien à domicile :

- maintenir la liste des acteurs favorisant le soin à domicile (cf. la Brochure Informations Senior+ du RSSG) ;
- informer des possibilités d'adaptation de logements, des dispositifs de sécurité ainsi que sur des aides financières (présentation lors d'un café-Seniors, par exemple) ;
- annoncer les projets amenant des solutions pour l'entretien extérieur des maisons des seniors, en particulier, soutenir les projets de conciergeries sociales développés par les EMS ;
- soutenir le dispositif de récolte des déchets à domicile pour les seniors.



Introduire une logique participative :

- développer des projets de proximité (quartiers, nouvelles formes d'habitats groupés, etc.) impliquant la population concernée, donc les habitants seniors ;
- intégrer les associations de seniors dans les démarches et réflexions de planification d'infrastructure afin d'avoir une vue plus générale et systématique des besoins des seniors ;
- organiser des promenades diagnostiques à l'échelle des quartiers, des parcs et des promenades avec les seniors afin de déterminer les améliorations nécessaires à leur environnement.

Revitaliser le centre du village :

- favoriser la construction de logements adaptés dans le village ;
- soutenir l'implantation de cabinets médicaux et paramédicaux.

Thème n° 3 : Soins et accompagnement social à la personne fragilisée

Soins et accompagnement social à la personne fragilisée

- *La commune dispose-t-elle de prestations sociales favorisant le maintien à domicile des seniors ?*
- *La commune peut-elle compter sur des bénévoles dans le domaine de l'accompagnement social ?*



Soutenir le rôle de proche aidant-e :

- soutenir le/la proche aidant-e en favorisant les visites à domicile ou les rencontres ;
- encourager les prestations d'accompagnement à la mobilité en favorisant l'entraide intergénérationnelle locale (maintenir le territoire de vie des seniors qui sont menacés dans leur mobilité).

Thème n° 4 : Vie associative et communautaire

Vie associative et communautaire

- *Dans notre commune, les échanges entre générations sont-ils facilités ?*
- *Dans notre commune, les liens sociaux sont-ils assurés durablement ?*
- *Dans notre commune, existent-ils des lieux de rencontre accessibles ?*



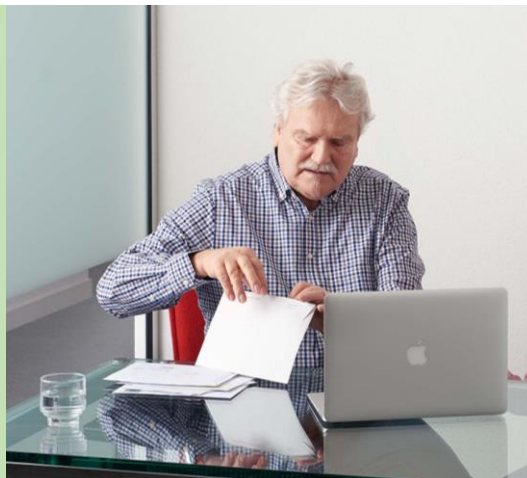
Favoriser le vivre-ensemble :

- accorder un soutien financier et logistique à la création de projets visant à favoriser le vivre-ensemble et l'échange des compétences intergénérationnelles ;
- favoriser et soutenir l'engagement des seniors dans la vie politique active (exécutifs et législatifs communaux) ;
- favoriser et soutenir l'engagement des seniors dans les commissions locales, en particulier à la Commission Senior+ ;
- développer des liens de voisinage, par exemple en mettant sur pieds des projets solidaires, de vivre-ensemble, de participation citoyenne impliquant l'ensemble de la population, donc également les seniors ;
- favoriser l'émergence d'initiatives bénévoles conduites par des seniors et promouvoir ces actions collectives ;
- favoriser les initiatives visant à développer des activités socioculturelles, physiques ou de loisirs ouverts aux seniors et à la population en générale (favorisant l'intergénérationnel) ;
- favoriser les initiatives visant à développer les échanges interculturels des seniors, notamment auprès des nouveaux habitants concernés ;
- mettre en place une « boîte à idées » ;
- promouvoir des activités intergénérationnelles, particulièrement au sein de l'accueil extra-scolaire ou de l'Ecole maternelle (par exemple accueil d'un senior une fois par semaine dans un groupe d'enfants) et les EMS (passer du temps ensemble, d'apprendre à se connaître, partager ses connaissances et créer des liens qui favorisent la cohésion sociale et contribuent à faire évoluer l'image négative que les un-e-s peuvent avoir des autres)
- organiser/subventionner une fête de Noël pour les aîné-e-s ;
- soutenir l'organisation de moments de rencontres intergénérationnelles lors des principales manifestations ;
- soutenir un programme d'échanges entre retraités et jeunes afin d'initier les enfants aux métiers manuels et du patrimoine.

Thème n° 5 : Information et communication

Information et communication

- *Des informations utiles aux seniors sont-elles disponibles et facilement accessibles dans notre commune ?*
- *Dans notre commune, les informations utiles sous l'angle de la prévention/promotion de la santé sont-elles accessibles aux seniors ?*
- *Les activités et événements proposés dans notre commune sont-ils communiqués régulièrement aux seniors ?*



Soutenir au niveau administratif :

- poursuivre et développer le rôle d'accompagnateur/trice administratif/ve pour les seniors des agences AVS communales.

Améliorer la communication :

- rendre la communication meilleure entre les seniors et les citoyens ;
- organiser des campagnes de communication pour éviter l'isolement social.

Améliorer les accès à l'information aux seniors :

- développer une page dédiée aux seniors dans le bulletin communal ainsi qu'un onglet sur le site internet de la commune.

Lutter contre la fracture numérique :

- mettre en place ou subventionner des cours pour lutter contre la fracture numérique (par exemple pour l'utilisation de moyens technologiques).

Thème n° 6 : Développement personnel

Développement personnel

- *Dans notre commune, existe-t-il une offre de cours spécifiques (sport, informatique, etc.) pour les seniors ?*
- *L'offre de loisirs est-elle suffisante dans notre commune ?*



Inciter les seniors à sortir de chez eux/elles :

- soutenir le développement d'offres de cours/ateliers informatiques en faveur des seniors ;
- soutenir toute création d'offre de loisirs ou culturelle en faveur des seniors.



Plan de mesures 2021-2025

Le Plan de mesures 2021-2025 du « Concept communal en faveur des personnes âgées » se fonde sur le concept Senior+ du canton de Fribourg et sur une démarche évaluative et participative réalisée par la Commission Senior+ de la Commune de Vuadens. Les actions concrètes retenues pour ce premier « Plan de mesures » ont été priorisées en fonction de divers critères, parmi lesquels figurent les besoins ressentis par les seniors de notre commune, les ressources disponibles, mais aussi le degré de complexité de la mise en œuvre.

Les mesures sont classées par domaine d'intervention. Toutes les mesures adoptées par le Conseil communal entendent contribuer à atteindre les trois objectifs de la politique fribourgeoise dans le domaine des seniors : intégration, autonomie, reconnaissance des besoins et valorisation des compétences des seniors.

Axe : Soutien général à la politique de la vieillesse		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : organiser des rencontres entre les seniors sous forme de café-Seniors		Commission Senior+	De suite
Descriptif	Des rencontres sont organisées pour discuter des préoccupations et des besoins des aînés au sein de la commune. L'invitation est faite par le bulletin communal et les canaux d'information usuels (à mettre en évidence dans le bulletin communal).		

Axe : Garantir les moyens d'existence et une situation financière correcte		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : identifier les personnes âgées dans la précarité		Conseil communal	2021-2025
Descriptif	Le Conseil communal, par l'intermédiaire de l'Administration communale, identifie les personnes âgées dans la précarité et informe, en collaboration avec la Commission Senior+, les droits aux prestations d'aide.		

Axe : Garantir les moyens d'existence et une situation financière correcte		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : prévoir une réduction sur les cartes journalières CFF ou une participation financière pour les transports publics une fois dans l'année aux seniors de la commune		Conseil communal	De suite
Descriptif	La Commune offre une réduction sur les cartes journalières CFF ou pour les transports publics afin d'encourager la mobilité des seniors, à raison, au moins, d'un jour par année.		

Axe : Infrastructures, habitats et services		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : favoriser la mobilité et l'activité physique		Conseil communal et Commission Senior+	2021
Descriptif	Des parcours de marche sont créés dans le village avec l'installation de bancs à distance régulière et d'une passerelle (5 itinéraires). Cette mesure permet d'encourager les seniors à l'exercice de la marche et de l'activité physique dans des conditions sécurisantes.		



Axe : Soins et accompagnement social à la personne fragilisée		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : proposer des repas à domicile (livraison et accompagnement)		Commission Senior+	2021
Descriptif	La Commission Senior+ propose un repas à domicile accompagné pour les personnes âgées seules ou met à disposition un tel service par le biais de bénévoles.		

Axe : Soins et accompagnement social à la personne fragilisée		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : soutenir la mise en place d'une prestation d'accompagnement pour les personnes âgées dans le besoin qui s'appuie sur des accompagnements locaux et formés		Conseil communal	2022
Descriptif	Une plateforme de mise en réseau entre les accompagnants et les bénéficiaires pour maintenir le cadre de vie sociale de la personne âgée est étudiée.		

Axe : Vie associative et communautaire		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesures : - sonder la population "seniors" sur la création d'un groupe de théâtre pour jeunes et seniors ; - inciter les seniors à exercer du bénévolat par le biais d'une information régulière dans le journal communal, en collaboration avec l'administration.		Commission Senior+	2021-2025
Descriptif	La Commission Senior+ contacte les personnes qui se sont portées volontaires lors du sondage à la population en 2019 et réactive le réseau.		

Axe : Information et communication		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : mettre à jour le site internet de la commune		Administration communale	En permanence
Descriptif	Un espace avec plus d'informations concernant les seniors sera ajouté dans le site internet de la commune. La Commission Senior+ fournit notamment du contenu.		

Axe : Développement personnel		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : augmenter les contacts intergénérationnels		Commission Senior+	2021-2025
Descriptif	Des cours d'informatique ou de nouvelles techniques sont mis à disposition pour les seniors.		



Le présent Plan de mesures 2021-2025 du « Concept communal en faveur des personnes âgées » est établi en deux exemplaires.

Originaux :

- Commune de Vuadens
- Commission Senior+ de Vuadens

Copie :

- DSAS

La Commune de Vuadens

Vuadens, le _____

La Secrétaire :

V. Margueron

Le Syndic :

N. Rey

La Commission Senior+ de Vuadens

Vuadens, le _____

Le Président de la Commission :

G. Genoud

Les Secrétaires de la Commission :

F. Mock et C. Demierre

